

## Nouvel avis – Avis de rupture de stock

(Novo-Chloroquine, Co. 250 mg)

Dans l'infolettre 288 du 23 novembre 2018, nous vous informions que la compagnie Novopharm était en rupture de stock pour le produit suivant :

Novo-Chloroquine	Co.	250 mg	00021261
------------------	-----	--------	----------

Nous vous informions alors qu'à partir du **1<sup>er</sup> novembre 2018** la RAMQ acceptait de payer **temporairement** au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule 250 mg (99105293) du mélange de poudre de chloroquine (phosphate de).

Veillez noter que la RAMQ accepte également de payer **temporairement** au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule **125 mg** du mélange de poudre de chloroquine (phosphate de) avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*, et ce, depuis le **21 février 2019**.

Pour ce faire, vous devez utiliser le code de facturation suivant :

Chloroquine (phosphate de)	Caps.	125 mg	99110193
----------------------------	-------	--------	----------

Si vous faites préparer la mise en capsule du mélange de poudre de chloroquine (phosphate de) avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments* à l'extérieur de votre pharmacie, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition incluant les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, vous devez utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Veillez noter que depuis le 31 octobre 2018, les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires  
Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie